

EN HARMONIE AVEC NOS VALEURS

CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES ET D'ÉTHIQUE



BIENVENUE DANS NOTRE CODE

Songez, l'espace d'un instant, aux innombrables maisons et bâtiments du monde entier abritant des produits JELD-WEN. Chaque fenêtre, chaque porte est le reflet d'une promesse tenue – celle que nous faisons de protéger et d'enrichir les vies qui se jouent derrière elle. Cette promesse, les collaborateurs JELD-WEN l'honorent depuis plus de 60 ans en livrant des produits alliant fiabilité, robustesse et esthétique, et ce avec la plus haute intégrité.

Bien que nous travaillions dans des pays différents et que nous desservions une grande diversité de communautés, nous formons tous au sein de JELD-WEN une équipe mondiale, réunie autour de notre passion et de notre objectif commun. Faire au mieux notre travail, jour après jour : c'est ce que nous devons à nos clients comme aux générations de collaborateurs qui nous ont précédés. Notre Code de conduite des affaires et d'éthique vous montre comment y parvenir. Il constitue l'outil qui vous permettra de prendre de bonnes décisions et de donner vie à nos politiques et à nos valeurs dans votre travail quotidien.

En votre qualité de membre précieux de l'équipe JELD-WEN et d'ambassadeur de notre marque, il vous appartient de respecter scrupuleusement le Code et de parler de tout ce qui pourrait être perçu comme une violation de celui-ci aux personnes compétentes. Envisagez-le comme le guide pratique personnel qui vous montrera comment travailler au sein de JELD-WEN – comment respecter la loi, interagir avec les autres, et faire qu'ensemble, nous restions sur la bonne voie en tant qu'équipe et en tant qu'entreprise.

Portez notre Code et nos valeurs dans votre cœur et esprit et faites en sorte qu'ils deviennent partie intégrante de votre identité. C'est en étant **en harmonie avec nos valeurs** que vous aiderez JELD-WEN à bâtir une culture et une entreprise durables.



Bill Christensen
Président-directeur général



SOMMAIRE

BIENVENUE DANS NOTRE CODE 2

INCARNER NOS VALEURS 4

TENIR NOS PROMESSES 5

RESPECTER LE CODE 6

CONNAÎTRE SES RESPONSABILITÉS 8

PRENDRE DE BONNES DÉCISIONS 9

PARLER DE CE QUI NOUS PRÉOCCUPE 10

FAIRE PREUVE DE RESPECT 12

LES UNS ENVERS LES AUTRES

- PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION 13

- METTRE LE RESPECT EN PRATIQUE 15

SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL

- MAINTENIR UN LIEU DE TRAVAIL SÛR ET SAIN 17

- PROTÉGER LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE 19

- ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS 21

- RESPECTER LES RÈGLES EN MATIÈRE DE CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS 23

- PROTÉGER LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES 24

- COMMUNIQUER DE MANIÈRE RESPONSABLE 26

AGIR DE MANIÈRE RESPONSABLE 28

DANS NOS PRATIQUES COMMERCIALES

- PRATIQUER UNE CONCURRENCE LOYALE 29

- NE TOLÉRER AUCUNE CORRUPTION 31

- PRÉVENIR LES DÉLITS D'INITIÉ 33

- RESPECTER LES LOIS SUR LA CONFORMITÉ DES ÉCHANGES COMMERCIAUX 34

PAR LA CONFIANCE ET LA TRANSPARENCE

- TENIR DES REGISTRES EXACTS 36

- PROTÉGER LES INFORMATIONS PERSONNELLES 37

- PROMOUVOIR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES PRODUITS 38

- ÊTRE UN BON PARTENAIRE 40

ÊTRE DE BONS GARDIENS 41

DANS LE MONDE ENTIER

- PROTÉGER LES DROITS HUMAINS 42

- PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT 43

AU COIN DE LA RUE

- SOUTENIR NOS COMMUNAUTÉS 44

- PARTICIPER DE MANIÈRE RESPONSABLE AUX ACTIVITÉS POLITIQUES 46

REGARDER VERS L'AVENIR 47

OBTENIR DE L'AIDE 48



INCARNER NOS VALEURS

NOUS AVONS BÂTI UNE CULTURE QUI NOUS UNIT EN TANT QU'ÉQUIPE MONDIALE ET NOUS PERMET DE NOUS DÉMARQUER DANS NOTRE SECTEUR GRÂCE À L'IMAGE D'UNE ENTREPRISE À LA FOIS CONFIANTE ET DIGNE DE CONFIANCE. CHACUN DE NOUS SE DOIT D'INCARNER NOTRE CULTURE ET NOS VALEURS, EN LES ASSIMILANT, LES ÉPOUSANT ET LES REFLÉTANT EN TOUT POINT DANS CHAQUE ACTION.



RAISON D'ÊTRE

Nous apportons beauté et sécurité aux espaces au contact de nos vies.



VISION

Être les leaders de l'industrie mondiale des produits de construction, grâce à des personnes exceptionnelles créant des produits de qualité supérieure et à notre engagement envers l'excellence dans tout ce que nous faisons.



VALEURS

EN TANT QUE VASTE ÉQUIPE MONDIALE, NOUS...

- Créons des entreprises de manière éthique et sûre.
- Investissons dans les personnes.
- Inspirons nos clients par nos innovations.
- Tenons nos promesses.
- Nous améliorons jour après jour.



TENIR NOS PROMESSES

DÉFINIR UN ENSEMBLE DE VALEURS EST UNE CHOSE. JOINDRE LA PAROLE AUX ACTES EN EST UNE AUTRE. LE CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES ET D'ÉTHIQUE DE JELD-WEN NOUS AIDE À ÉTABLIR CE LIEN, EN DONNANT VIE À NOS VALEURS DANS TOUT CE QUE NOUS ENTREPRENONS.

RESPECTER LE CODE	6
CONNAÎTRE SES RESPONSABILITÉS	8
PRENDRE DE BONNES DÉCISIONS	9
PARLER DE CE QUI NOUS PRÉOCCUPE	10



RESPECTER LE CODE

Chez JELD-WEN, nous savons que nos clients seront amenés à vivre pendant de nombreuses années avec nos produits. Nous nous soucions de leur fabrication, de l'impression qu'ils laisseront, du travail qu'ils feront. C'est pourquoi en tant que collaborateurs JELD-WEN, nous avons toujours mis, depuis notre fondation, ce qu'il y avait de mieux dans chaque produit : les meilleures idées, les meilleurs matériaux et le meilleur savoir-faire, sans oublier le plus important – le meilleur de nous-mêmes.

Le secret de notre réussite tient à notre engagement envers la qualité, l'innovation et l'intégrité, gage du crédit donné au nom JELD-WEN et de la confiance et de la fidélité que nous témoignent nos clients du monde entier. Faire partie de l'équipe JELD-WEN, c'est devenir l'un des gardiens de notre marque et de notre réputation. Vos agissements au quotidien – la façon dont vous travaillez, vos choix, vos interactions – sont importants pour nos clients et notre entreprise. Notre Code de conduite des affaires et d'éthique (le « Code ») vous aide à faire ce qui est juste.

QUE CONTIENT LE CODE ?

- Des descriptions de sujets d'éthique importants
- Des conseils sur comment gérer des situations d'éthique
- Des réponses aux questions fréquemment posées
- Des liens vers les politiques et ressources de JELD-WEN
- Des outils pour une bonne prise de décision
- Des définitions de termes clés

Vous ne trouvez pas ce qu'il vous faut ? Utilisez les ressources répertoriées tout au long du Code pour en savoir plus.

COMMENT UTILISER LE CODE

Gérer une entreprise peut être compliqué. Parce que JELD-WEN est une entreprise mondiale, elle est soumise à un vaste éventail de lois et de règles partout dans le monde. Nous n'attendons pas de vous que vous connaissiez les détails de chaque loi. C'est pourquoi nous avons élaboré ce Code. Il met en évidence les règles qui s'appliquent à nous et vous aide à les suivre, et présente certaines des situations d'éthique auxquelles vous pourriez faire face au travail tout en vous donnant les moyens de faire des choix reflétant nos valeurs et conformes à nos politiques.

Lisez-le et consultez-le souvent – à chaque fois que vous avez des questions et besoin d'aide.



RESPECTER LE CODE



À QUI S'ADRESSE CE CODE

Si vous travaillez pour JELD-WEN, le Code s'applique à vous. Nous attendons de chaque collaborateur de chaque site JELD-WEN dans le monde qu'il respecte le Code, où qu'il travaille et quel que soit le poste ou le rôle qu'il occupe. Il est de votre responsabilité de confirmer que vous avez bien reçu et lu le Code, et que vous vous engagez à le respecter jour après jour.

Nous attendons également de toute personne qui travaille au nom de JELD-WEN qu'elle soit **en harmonie avec nos valeurs**. Cela signifie que nos partenaires commerciaux, consultants, sous-traitants, travailleurs indépendants, fournisseurs, prestataires et tout autre tiers doivent également partager notre engagement envers les normes les plus exigeantes, et respecter notre **Code de conduite des affaires à usage des fournisseurs**.

LORSQUE DES VIOLATIONS SE PRODUISENT

Notre Code énonce notre engagement commun envers l'intégrité ainsi que la manière de tenir cet engagement. Nous considérons notre Code comme non négociable. Nous le prenons au sérieux, tout comme nous prenons au sérieux tout comportement qui l'enfreint. Toute violation de notre Code ou de nos politiques est susceptible d'entraîner de graves conséquences, y compris des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Les violations de la loi peuvent être plus graves, et donner potentiellement lieu à des sanctions civiles ou pénales.

CONNAÎTRE SES RESPONSABILITÉS

Nous savons que rien n'est plus précieux que la réputation de notre entreprise. C'est pourquoi nous sommes conscients qu'il est de notre responsabilité commune de la préserver et de l'améliorer.

En tant que collaborateur, vous avez les responsabilités suivantes :

INCARNER NOS VALEURS – Inspirez-vous en et laissez-les guider chacune de vos actions.

RESPECTER LES RÈGLES – Connaissez notre Code, nos politiques et les lois qui influent sur votre travail. Suivez-les scrupuleusement et posez des questions si le bon choix ne vous paraît pas clair.

PARLER DE CE QUI VOUS PRÉOCCUPE – Si vous avez connaissance de quelque élément susceptible d'enfreindre notre Code, nos politiques ou la loi, ne le gardez pas pour vous. Parlez-en immédiatement. Nul besoin de confirmer une mauvaise conduite ni même de connaître tous les détails d'une situation pour agir.

APPORTER VOTRE CONTRIBUTION – Coopérez pleinement et honnêtement si l'on vous demande de prendre part à une enquête ou à un audit.

Les dirigeants exercent des responsabilités supplémentaires :

DONNER L'EXEMPLE – Dans tout ce que vous faites, montrez ce que signifie être **en harmonie avec nos valeurs**. Respectez les normes les plus élevées et suivez toujours notre Code et nos politiques.

MAÎTRISER LE CODE – Connaissez bien le Code de façon à pouvoir répondre aux questions et guider les membres de votre équipe vers les bonnes ressources lorsqu'ils ont besoin d'aide.

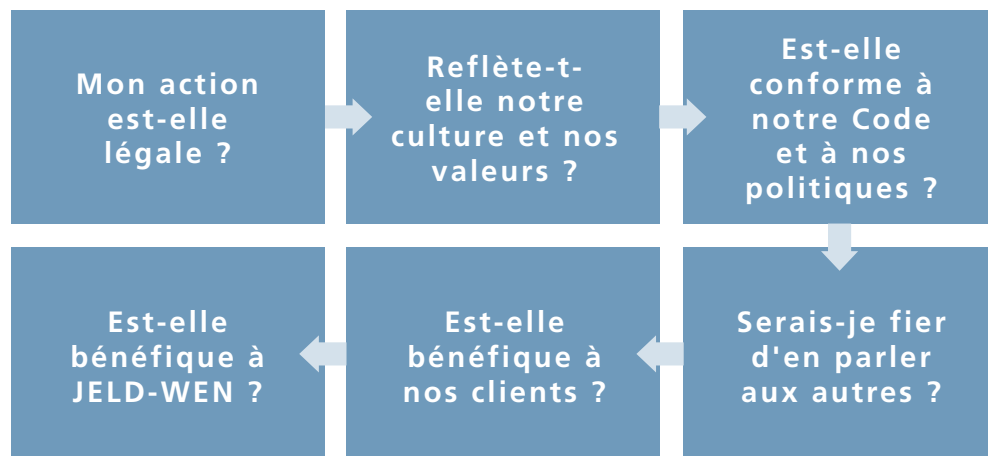
FAVORISER UNE COMMUNICATION OUVERTE – Quand quelque chose préoccupe les collaborateurs, ils doivent savoir qu'ils peuvent s'adresser à vous. Aidez-les à se sentir suffisamment en confiance et en sécurité pour vous en parler.

AGIR – Si vous êtes informé d'une éventuelle mauvaise conduite, ne l'ignorez pas et n'enquêtez pas vous-même. Parlez-en aux ressources internes adéquates.



PRENDRE DE BONNES DÉCISIONS

Incarner nos valeurs nous permet de prendre des décisions plus éclairées. Ces décisions, à leur tour, ont une incidence sur JELD-WEN et sur la vie de tous ceux que touche notre entreprise. Mais nous savons que les bonnes décisions n'apparaissent pas toujours comme une évidence. En cas de doute, consultez notre Code et nos politiques et posez-vous les questions suivantes :



Si vous avez pu répondre « **oui** » à chaque question, c'est que votre action est probablement correcte. En revanche, le moindre « **non** » ou « **peut-être** » est signe que vous devez vous arrêter et demander de l'aide.



PARLER DE CE QUI NOUS PRÉOCUPE

Bien que le Code nous montre comment travailler de manière éthique, savoir distinguer le bien du mal ne suffit pas. Ce n'est qu'en parlant de ce qui nous préoccupe que nous pourrions mettre au jour les violations et y remédier. Et ce n'est qu'à ce moment que vous serez réellement **en harmonie avec nos valeurs** : quand vous déciderez de prendre la parole pour défendre votre entreprise et ce qui est juste. Nous savons à quel point il peut être difficile d'en parler, mais c'est l'une de vos responsabilités majeures en tant que membre de l'équipe JELD-WEN.

PAR OÙ COMMENCER ?

Il est important pour JELD-WEN que vous ayez le sentiment que l'on vous donne les moyens de parler de vos inquiétudes. Vous ne devriez jamais vous sentir intimidé ou être prêt à fermer les yeux sur quelque chose qui vous préoccupe. Nous rendons le processus aussi facile et confortable que possible en vous offrant plusieurs moyens confidentiels de nous en parler. Vous pouvez vous adresser aux personnes suivantes :

- Votre supérieur hiérarchique direct
- Votre partenaire en ressources humaines
- Le [service juridique](#)
- Un membre de la haute direction
- Le Conseil d'administration

Ou, si vous préférez, vous pouvez également contacter de manière anonyme :

L'assistance téléphonique sur les questions d'éthique de JELD-WEN

Par téléphone au **1-855-244-4794**

Ou en ligne à l'adresse

jeld-wen.ethicspoint.com.

Ce service est disponible en plusieurs langues, joignable 24h/24 et 7j/7, et administré par un fournisseur tiers indépendant. Le [site Web de l'assistance téléphonique sur les questions d'éthique](#) répertorie les numéros de téléphone locaux pour votre secteur géographique. Ces mêmes numéros figurent également sur les affiches « Parlons-en » placardées dans vos installations. Un opérateur ou un formulaire en ligne documentera le problème que vous signalerez et le transmettra à la ressource appropriée au sein de JELD-WEN. Vous avez le choix d'effectuer votre signalement de manière anonyme, mais nous vous encourageons à vous identifier au cours du processus afin d'en faciliter l'examen. N'oubliez pas que la législation de certains pays peut interdire tout signalement anonyme, ou limiter les types de problèmes pouvant être signalés anonymement.

QUE SE PASSE-T-IL ENSUITE ?

- Quelle que soit la façon dont vous l'effectuerez, votre signalement sera pris au sérieux. (Vous n'avez pas forcément à connaître tous les détails de la situation ou à être parfaitement certain qu'une mauvaise conduite a lieu.)
- Si nécessaire, nous mènerons une enquête approfondie dans les plus brefs délais. Notre intention est de garder votre signalement aussi confidentiel que possible et de protéger vos droits et ceux des personnes faisant l'objet de l'enquête.
- Si la demande vous en est faite, nous attendons de vous que vous coopériez pleinement et honnêtement à toute enquête interne ou externe.
- Si nous constatons qu'une violation du Code, de nos politiques ou de la loi a eu lieu, nous prendrons les mesures qui s'imposent – même si dans de nombreux cas, l'enquête et son résultat resteront confidentiels et l'auteur du signalement pourra ne pas avoir connaissance de la prise de certaines mesures.

PARLER DE CE QUI NOUS PRÉOCUPE

POLITIQUE ANTI-REPRÉSAILLES

Le plus grand obstacle à une prise de parole est souvent la peur de ce qui pourrait arriver en cas de signalement, à savoir, des représailles. Faire en sorte que vous vous sentiez suffisamment en confiance pour parler de ce qui vous préoccupe est notre priorité absolue. C'est pourquoi nous ne tolérons aucune forme de représailles à l'encontre de quiconque effectue un signalement de bonne foi ou contribue à une enquête.

Les représailles vont à l'encontre de tout ce en quoi nous croyons au sein de JELD-WEN. Elles constituent une violation de nos valeurs comme de notre Code. Nous ne saurions donc les tolérer, même si vos craintes s'avèrent infondées.

Voici quelques exemples de représailles :

- Licenciement ou menace de licenciement
- Rétrogradation ou réduction des responsabilités
- Baisse de salaire
- Refus d'opportunités d'avancement
- Exclusion de certaines activités

Si vous soupçonnez des représailles de quelque nature que ce soit ou si vous pensez en avoir été la victime après avoir parlé d'une possible violation de nos politiques ou de la loi, **effectuez un signalement** immédiatement.

MON SIGNALEMENT A-T-IL ÉTÉ FAIT DE « BONNE FOI » ?

Oui, si vous croyez sincèrement que vous avez des raisons valables de vous inquiéter. En d'autres termes, vous n'avez pas à vérifier la véracité des informations. Il suffit de ne pas effectuer de signalement intentionnellement faux ni malveillant.



IMAGINEZ

J'AI DES RÉTICENCES À SIGNALER UN PROBLÈME PARCE QU'IL CONCERNE MON SUPÉRIEUR DIRECT. J'AI PEUR QU'ON ME LICENCIE SI JE LE SIGNALE. EN OUTRE, MES COLLÈGUES NE VONT-ILS PAS RÉAGIR NÉGATIVEMENT S'ILS APPRENNENT QUE JE SUIS À L'ORIGINE DE CE SIGNALEMENT ? NE VAUDRAIT-IL PAS MIEUX ATTENDRE ET VOIR SI LA SITUATION S'AMÉLIORE ?

Non, ignorer ce qui vous préoccupe est la pire chose à faire. Même en cas de situation particulièrement difficile à signaler, il est de votre responsabilité de le faire, quelle que soit la personne impliquée. Nous ne tolérerons aucune forme de représailles à votre encontre, de la part de personne. Dans la situation présente, vous pourrez faire part de vos préoccupations à toute autre ressource répertoriée ici, y compris à l'assistance téléphonique sur les questions d'éthique.

FAIRE PREUVE DE RESPECT

TOUS ENSEMBLE, CHEZ JELD-WEN, NOUS CONSTRUISONS QUELQUE CHOSE D'EXTRAORDINAIRE : UNE MAISON OÙ TOUT LE MONDE EST LE BIENVENU ET OÙ CHAQUE ACTION ET CHAQUE INTERACTION SOULIGNE LE RESPECT QUE NOUS AVONS LES UNS POUR LES AUTRES ET POUR NOTRE ENTREPRISE.

LES UNS ENVERS LES AUTRES

- PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION 13
- METTRE LE RESPECT EN PRATIQUE 15

SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL

- MAINTENIR UN LIEU DE TRAVAIL SÛR ET SAIN 17
- PROTÉGER LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE 19
- ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS 21
- RESPECTER LES RÈGLES EN MATIÈRE DE CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS 23
- PROTÉGER LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES 24
- COMMUNIQUER DE MANIÈRE RESPONSABLE 26



LES UNS ENVERS LES AUTRES PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION

NOUS CÉLÉBRONS NOTRE PERSONNEL UNIQUE, COMPOSÉ D'UNE ÉQUIPE DIVERSIFIÉE D'INDIVIDUS APPORTANT TOUS DE NOUVELLES PERSPECTIVES ET IDÉES, ET LUI DONNONS LES MOYENS D'AGIR. C'EST MIEUX POUR NOTRE PERSONNEL COMME POUR NOTRE ENTREPRISE.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

PROMOUVOIR L'ÉQUITÉ

- Veillez à ce que chaque collaborateur dispose des mêmes chances d'apporter sa contribution et de réussir, et ait accès aux mêmes ressources pour atteindre ses objectifs.
- Si vous prenez des décisions en matière d'emploi pour le compte de JELD-WEN, respectez scrupuleusement les lois sur l'égalité d'accès à l'emploi de façon à promouvoir l'équité dans chaque domaine de notre entreprise, tout particulièrement en matière d'entretiens avec des candidats et dans le cadre du recrutement, de la promotion et du licenciement de collaborateurs. Fondez les décisions en matière d'emploi sur des facteurs tels que les besoins de l'entreprise et les compétences et qualifications d'un individu.
- Si tout élément de la loi ou de nos politiques n'est pas clair, contactez le [service juridique](#) pour obtenir des conseils.

AIDER À METTRE FIN À TOUTE DISCRIMINATION

- Traitez chaque individu de manière équitable et avec respect – sans discriminer ni même favoriser qui que ce soit sur la base de caractéristiques personnelles, y compris celles qui sont protégées par la loi, par exemple :
 - Appartenance raciale
 - Couleur de peau
 - Religion
 - Sexe
 - Expression ou identité de genre
 - Origine nationale
 - Âge
 - Handicap
 - Particularités génétiques
 - Statut d'ancien combattant
 - Situation matrimoniale ou familiale
 - Affiliation politique
- Accueillez les contributions de sources nouvelles et veillez à ce que chacun soit entendu et apprécié pour ses contributions.
- Opposez-vous aux traitements discriminatoires, irrespectueux ou injustes en **en parlant** immédiatement, où qu'ils se produisent au sein de notre entreprise.



LES UNS ENVERS LES AUTRES PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION

ÉVITER LES PRÉJUGÉS

Nous avons tous des préjugés personnels (parfois sans même en avoir conscience) susceptibles de nous influencer. Dans vos interactions :

- Apprenez à reconnaître et à surmonter vos propres préjugés.
- Ne comptez pas toujours sur les contributions des mêmes personnes. Faites participer les autres à la conversation.
- N'excluez jamais un individu et ne rejetez jamais ce qu'il a à dire.
- Prêtez une oreille courtoise et encouragez les autres à en faire autant.



IMAGINEZ

JE SOUPÇONNE QU'UN CANDIDAT À UN EMPLOI A ÉTÉ ÉCARTÉ EN RAISON D'UN HANDICAP PHYSIQUE. EN SACHANT QU'IL S'AGIT D'UN CANDIDAT ET NON D'UN COLLABORATEUR, DEVRAIS-JE LAISSER TOMBER ?

Non, vous ne devriez pas. Nous devons être informés de toute discrimination éventuelle, où qu'elle se produise au sein de nos activités, y compris lors de la sélection de candidats et du recrutement. Parlez immédiatement de ce qui vous préoccupe afin de nous aider à garantir que nous agissons équitablement et dans le respect de la loi. Contactez n'importe laquelle des ressources répertoriées [ici](#).



LES UNS ENVERS LES AUTRES METTRE LE RESPECT EN PRATIQUE

NOTRE LIEU DE TRAVAIL DEVRAIT ÊTRE SÛR ET ACCUEILLANT POUR TOUS, ET EXEMPT DE TOUT CONDUITE IRRESPECTUEUSE OU ABUSIVE.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

FAITES PREUVE DE PRUDENCE DANS CHAQUE INTERACTION

- Chaque jour, dans chaque conversation, mettez en avant le respect. Que vous parliez avec des collègues ou avec nos clients, partenaires commerciaux ou le public, soyez professionnel et respectueux.
- Faites attention à votre propre comportement ainsi qu'à celui des autres. Ne laissez jamais la moindre place au harcèlement, à l'intimidation, aux brimades ou à d'autres abus dans aucune interaction. Attention, les définitions de ces termes peuvent varier d'un pays à l'autre. Pour connaître les exigences selon votre situation géographique, adressez-vous au [service juridique](#).



NOUS INTERDISONS...

Harcèlement

Comportement verbal ou physique témoignant d'une hostilité envers d'autres personnes en raison de leur appartenance à un groupe ou statut protégé, tel que :

- Les blagues offensantes ou les insultes
- L'affichage d'images ou de symboles offensants
- Le harcèlement sexuel, y compris les contacts physiques ou avances sexuelles non sollicités
- Les demandes d'intimité physique en contrepartie d'un gain professionnel ou d'un traitement de faveur

Discrimination

Traitement injuste ou préjudiciable envers d'autres personnes en raison de leur appartenance à un groupe ou statut protégé, tel que :

- L'utilisation d'une norme plus sévère pour évaluer le travail d'une personne ayant un statut protégé
- Le fait de ne pas recruter ou licencier une personne en raison de son appartenance à un groupe ou statut protégé

Brimades

Comportement agressif, coercitif ou menaçant visant à dominer quelqu'un, tel que :

- Le fait d'insulter ou de rabaisser quelqu'un pour l'embarrasser
- L'utilisation de sa position pour faire pression sur d'autres personnes ou les intimider
- Le fait de propager des rumeurs afin de jeter le discrédit sur quelqu'un

Consultez les politiques de l'entreprise en la matière dans votre région en vue du signalement d'activités similaires.

LES UNS ENVERS LES AUTRES METTRE LE RESPECT EN PRATIQUE

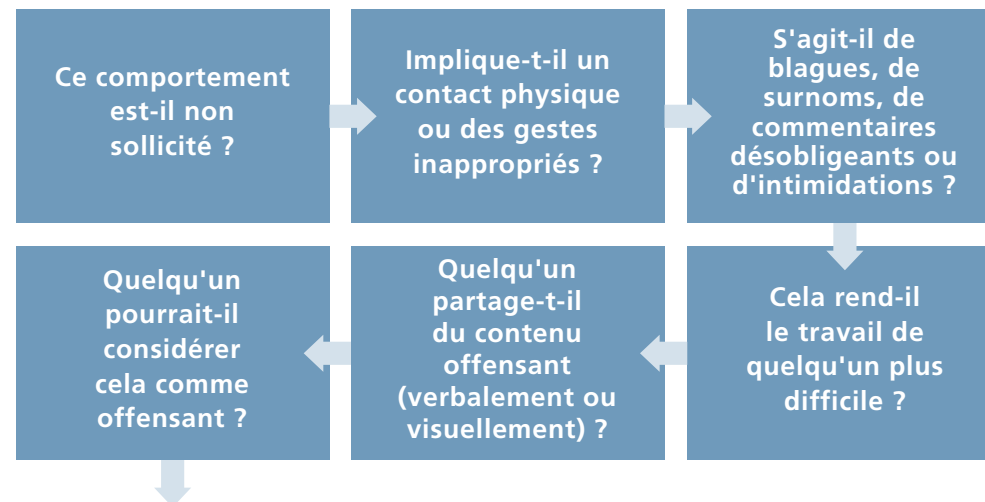
RESTER À L'AFFÛT DU HARCÈLEMENT

- Sachez que le harcèlement peut prendre de nombreuses formes différentes. Il peut être de nature physique, verbale ou sexuelle et affecter la capacité d'une personne à faire son travail. Il peut même être involontaire.
- N'ignorez pas le harcèlement, quelle que soit sa forme. Si vous le constatez ou en êtes vous-même victime, **parlez-en** immédiatement.



CONTRÔLE DU HARCÈLEMENT

Cette conduite constitue-t-elle un cas de harcèlement ? Posez-vous les questions suivantes :



La moindre réponse « oui » ou « peut-être » à l'une de ces questions est signe d'un possible cas de harcèlement.

SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL MAINTENIR UN LIEU DE TRAVAIL SÛR ET SAIN

POUR JELD-WEN, OFFRIR UN LIEU DE TRAVAIL SÛR EST PLUS QU'UNE EXIGENCE – C'EST UN ENGAGEMENT. CELA IMPLIQUE DE DONNER LA PRIORITÉ À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE DE NOS COLLABORATEURS ET D'INCITER CHAQUE INDIVIDU À TRAVAILLER DE MANIÈRE SÉCURITAIRE ET RESPONSABLE.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

MAÎTRISER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Assurez-vous de connaître et de suivre toutes les règles et procédures de sécurité qui s'appliquent à vous.
- Suivez toutes les formations requises et appliquez-les scrupuleusement. N'utilisez aucun équipement que vous n'aurez pas été formé à utiliser en toute sécurité.
- Soyez un modèle pour les autres en matière de sécurité. Portez un équipement de protection individuelle chaque fois que c'est nécessaire et utilisez-le correctement, en n'ignorant jamais la moindre étape de sécurité.
- Signalez immédiatement toute blessure et risque potentiel pour la sécurité, y compris tout dysfonctionnement d'un équipement, à votre superviseur ou au chargé de sécurité.

ÊTRE APTE AU TRAVAIL

- Ne travaillez jamais sous l'influence d'alcool ou de substances psychoactives, lesquels peuvent altérer votre jugement et votre productivité et mettre les autres en danger. Il pourra y avoir des exceptions à cette règle lors d'événements d'entreprise au cours duquel de l'alcool sera servi, mais nous respecterons toujours la loi.
- N'utilisez jamais d'équipements ou de véhicules de JELD-WEN et n'exercez jamais d'activités au nom de l'entreprise en étant sous l'influence d'alcool ou de substances psychoactives (qu'il s'agisse de stupéfiants ou d'autres substances réglementées).

À QUOI DOIS-JE RESTER ATTENTIF ?

Tout ce qui pourrait porter préjudice aux autres, y compris :

- Les violations des règles ou lois en matière de sécurité
- Les menaces verbales ou physiques
- Les conditions de travail non sécuritaires
- La possible présence d'armes
- Le matériel endommagé
- La consommation de substances psychoactives



SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL MAINTENIR UN LIEU DE TRAVAIL SÛR ET SAIN

CONTRIBUER À PRÉVENIR LES VIOLENCES

- Nous ne tolérons aucune menace ni acte de violence sur notre lieu de travail. Protégez toutes les personnes présentes dans nos installations en restant attentif aux signes de violence au travail. Pour connaître les exigences selon votre situation géographique, adressez-vous au [service juridique](#).
- N'oubliez pas que JELD-WEN n'autorise pas l'introduction d'armes, quelles qu'elles soient, au sein de ses installations. Si vous avez connaissance de la présence d'une arme, [parlez-en](#) immédiatement.
- Si vous pensez qu'il existe un danger imminent pour les personnes ou les biens, contactez immédiatement les services d'urgence ou les autorités locales.



IMAGINEZ

JE SOUPÇONNE UN COLLÈGUE QUI SEMBLE CONFUS ET SOMNOLENT AU TRAVAIL D'ABUSER DE MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE. DANS LA MESURE OÙ LA SUBSTANCE N'EST PAS ILLÉGALE ET OÙ LA PERSONNE POSSÈDE UNE ORDONNANCE, DOIS-JE CONTINUER À ME MÊLER DE MES AFFAIRES OU EN PARLER ?

Vous devriez en parler. Si les performances de cette personne sont altérées, cela peut entraîner un risque pour votre sécurité et celle des autres personnes présentes au sein de votre installation. Parlez-en immédiatement à votre responsable ou à une autre ressource de JELD-WEN.



SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL PROTÉGER LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE

EXPLOITER UNE ENTREPRISE EXIGE UN TRAVAIL ACHARNÉ ET UN VASTE ÉVENTAIL D'ACTIFS PRÉCIEUX. JELD-WEN INVESTIT D'IMPORTANTES MONTANTS DANS CES ACTIFS ET COMPTE SUR NOUS POUR LES UTILISER DE MANIÈRE RESPONSABLE ET LES PROTÉGER CONTRE TOUTE PERTE, UTILISATION ABUSIVE OU LE VOL.

LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

SÉCURISER NOS ACTIFS

- Sachez que vous êtes amené à utiliser des actifs de JELD-WEN au quotidien, quel que soit votre métier ou l'endroit où vous travaillez. Qu'il s'agisse de nos actifs physiques, électroniques ou informationnels, utilisez ces ressources de manière légale et appropriée.
- Respectez nos politiques afin d'empêcher tout accès non autorisé à nos installations et **informations**.
- N'emprunter, ne prêtez ou n'éliminez jamais d'actifs de l'entreprise sans autorisation, et ne les utilisez jamais à des fins de profit personnel.
- Limitez toute utilisation de nos actifs à des fins personnelles, et faites en sorte qu'une telle utilisation ne viole jamais nos politiques ou la loi ni n'interfère jamais avec vos responsabilités pour JELD-WEN.



SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL PROTÉGER LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE

ADOPTER DE BONNES HABITUDES EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ

- Protégez nos actifs électroniques et informationnels conformément à notre **politique de conservation des registres** et en restant attentif aux éventuelles cyberattaques.
- Protégez les **informations personnelles** en suivant nos politiques de confidentialité des données.
- Faites preuve de prudence lorsque vous utilisez des systèmes informatiques, réseaux ou données de JELD-WEN. Afin d'éviter tout logiciel malveillant et accès ou divulgation non autorisé, suivez nos politiques et règles de cybersécurité :
 - Créez des mots de passe complexes. Gardez-les à jour et ne les communiquez jamais.
 - Restez attentif aux liens ou téléchargements suspects et ne cliquez pas dessus.
 - N'utilisez que du matériel, des logiciels et des applications approuvés par JELD-WEN.
 - Appliquez rapidement les mises à jour système fournies par le service informatique de JELD-WEN.
 - N'accédez jamais à nos informations sur des réseaux non sécurisés tels que les réseaux Wi-Fi publics.
 - Ne divulguez jamais la moindre **information confidentielle ou propriété intellectuelle**.
 - Contactez le **service juridique** si vous constatez ou soupçonnez que des données ont été partagées avec des personnes non autorisées.

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIFS DE L'ENTREPRISE

Actifs physiques

Les ressources que l'on peut voir et toucher, telles que :

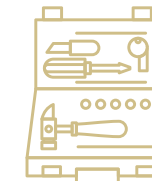
- Les installations et le mobilier
- Les outils et équipements
- Les véhicules de société
- Les fournitures de bureau
- Les fonds de l'entreprise



Actifs électroniques

Les ressources qui permettent de faire fonctionner nos systèmes et réseaux, telles que :

- Le matériel et les logiciels informatiques
- Les réseaux et bases de données
- Les appareils mobiles
- L'accès à Internet



Actifs informationnels

Les informations que nous créons ou collectons, telles que :

- Les informations exclusives
- La propriété intellectuelle
- Les informations personnelles
- Les brevets, droits d'auteur et marques commerciales
- Les secrets commerciaux



SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

NOUS AVONS TOUS DES INTÉRÊTS EN DEHORS DU TRAVAIL. CERTAINS SONT SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LA FAÇON DONT NOUS FAISONS NOTRE TRAVAIL OU DE NOUS AVANTAGER DE MANIÈRE INDUE TOUT EN NUISANT À JELD-WEN. DE TELLES SITUATIONS CONSTITUENT DES CONFLITS D'INTÉRÊTS. NOUS DEVONS DONC Y RESTER ATTENTIFS, LES ÉVITER ET LES SIGNALER.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

MONTRER VOTRE ENGAGEMENT ENVERS JELD-WEN

- Faites toujours ce qui est le mieux pour notre entreprise. Ne faites jamais rien qui puisse amener quiconque à mettre en doute votre loyauté, que la situation ait simplement l'apparence d'un conflit d'intérêts ou que celui-ci soit réel.
- Si vous êtes confronté à une situation susceptible d'influencer indûment votre jugement au sein de JELD-WEN, ne l'ignorez pas et agissez sans attendre. Signalez-la immédiatement à votre responsable. De cette façon, nous pourrions travailler ensemble en vue d'éviter ou d'atténuer le conflit.

APPRENDRE À RECONNAÎTRE LES CONFLITS

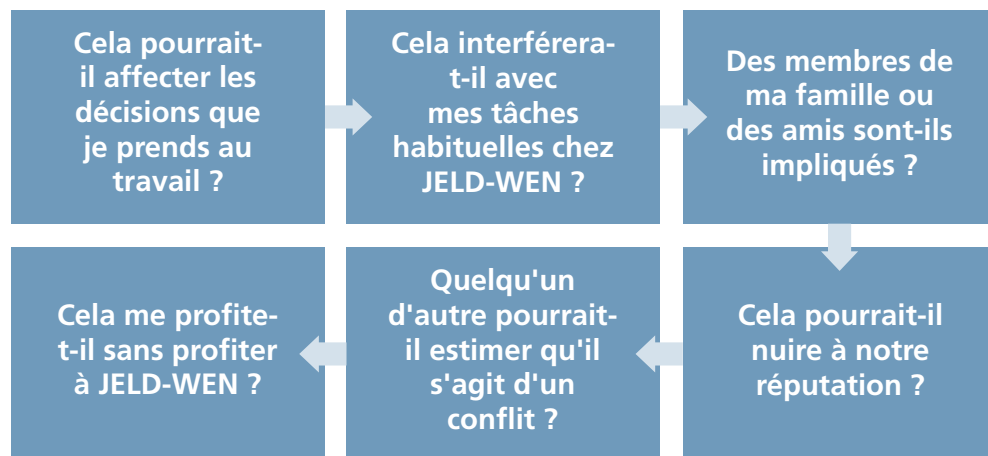
- Si les conflits d'intérêts prennent des formes diverses et peuvent être difficiles à détecter, ils impliquent souvent des situations telles que le fait de :
 - Prendre un second emploi chez un concurrent ou un client
 - Offrir ses services à ou accepter un poste au Conseil d'administration d'un concurrent ou d'une entreprise qui fait affaire (ou espère faire affaire) avec JELD-WEN
 - Superviser un ami ou un membre de sa famille ou de prendre des décisions en matière d'emploi qui le favorisent
 - Entretenir une relation personnelle ou amoureuse susceptible d'entrer en conflit avec vos fonctions ou nos intérêts
 - Investir un montant important dans un fournisseur, client ou autre partenaire commercial
 - Tirer un profit personnel d'une opportunité commerciale appartenant à JELD-WEN
 - Solliciter ou accepter des cadeaux ou divertissements inappropriés. Voir la section [Respecter les règles en matière de cadeaux et divertissements](#) pour en savoir plus



SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

SUIS-JE EN PRÉSENCE D'UN CONFLIT ?

Si vous soupçonnez qu'une situation peut constituer un conflit d'intérêts, posez-vous les questions suivantes :



La moindre réponse « oui » ou « peut-être » à l'une de ces questions est signe d'un potentiel conflit d'intérêts. Parlez-en immédiatement à votre responsable.



IMAGINEZ

MON CONJOINT EST CHEF D'ENTREPRISE ET VEUT DEVENIR PRESTATAIRE POUR JELD-WEN. DANS LA MESURE OÙ JE NE PARTICIPE PAS À LA SÉLECTION DE NOS PRESTATAIRES, CELA SERAIT-IL ACCEPTABLE ?

Cela pourrait l'être. Le fait que vous ne participiez pas à la sélection des fournisseurs est une bonne chose, mais vous devriez tout de même informer votre responsable de la situation. De cette façon, si votre conjoint devient un prestataire, nous pouvons nous assurer que vous ne vous verrez confier aucune tâche impliquant, de quelque manière que ce soit, une gestion, un contrôle ou une collaboration avec l'entreprise de votre conjoint.

SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL RESPECTER LES RÈGLES EN MATIÈRE DE CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS

IL FAUT DU TEMPS ET DE LA CONFIANCE À JELD-WEN POUR BÂTIR SES RELATIONS D'AFFAIRES. NOUS VEILLONS À NE JAMAIS ENDOMMAGER CES RELATIONS OU NOTRE RÉPUTATION SOUS L'EFFET D'OFFRES OU DE MARQUES DE COURTOISIES COMMERCIALES INAPPROPRIÉES.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

FAIRE PREUVE DE PRUDENCE AVEC N'IMPORTE QUELLE OFFRE

- Que vous interagissiez avec des clients ou des partenaires commerciaux, tels que des prestataires ou des fournisseurs, fondez chaque relation sur l'honnêteté et l'intégrité.
- Si vous travaillez avec nos partenaires commerciaux, assurez-vous qu'ils aient bien connaissance et respectent notre Code de conduite des affaires à usage des fournisseurs.
- N'offrez ou n'acceptez jamais rien dans l'espoir d'obtenir quelque chose en retour (par exemple, une décision commerciale favorable ou tout autre avantage).
- Faites preuve de discernement lorsque vous examinez une offre. Si elle n'est pas appropriée ou légale, ne la transmettez ou ne l'acceptez pas.
- Une offre est généralement appropriée lorsqu'elle est :
 - Coutumière, adéquate et légale
 - D'une valeur nominale, et non extravagante
 - Peu récurrente
 - Raisonnable pour ce qui est des repas ou divertissements (petits repas d'affaires et en-cas, par exemple)
- Attention, des offres pourront être considérées comme « coutumières » ou « d'une valeur nominale » dans un pays, mais inappropriées dans d'autres. Pour des conseils relatifs à votre situation géographique, adressez-vous au service juridique.

ÊTRE PARTICULIÈREMENT ATTENTIF DANS LE CAS DE FONCTIONNAIRES GOUVERNEMENTAUX

- Sachez que les règles en matière de cadeaux et divertissements sont encore plus strictes lorsque des fonctionnaires gouvernementaux sont concernés. N'offrez rien qui ait de la valeur, aussi minime soit-elle.
- Si vous estimez devoir faire une offre à un fonctionnaire gouvernemental, obtenez au préalable l'approbation du service juridique. Voir la section Ne tolérer aucune corruption pour en savoir plus.

CETTE OFFRE EST-ELLE ACCEPTABLE ?

Assurez-vous que toutes les offres :

- Respectent les lois et coutumes applicables
- S'alignent sur nos politiques et celles de l'autre partie
- N'impliquent pas d'espèces ou de quasi-espèces
- Ne créent pas de sentiment d'obligation chez les personnes concernées
- N'influencent les décisions de personne
- Sont dûment approuvées, le cas échéant
- Sont dûment documentées
- Sont refusées dans les plus brefs délais si elles enfreignent nos politiques ou la loi

Si vous n'êtes pas en mesure de cocher chaque proposition, demandez l'aide du service juridique.



EXPLOREZ

Politique anti-corruption

Code de conduite des affaires à usage des fournisseurs

SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL PROTÉGER LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

NOUS GAGNONS LE RESPECT EN LE METTANT EN PRATIQUE DANS CHAQUE ASPECT DES ACTIVITÉS DE JELD-WEN, Y COMPRIS DANS NOTRE MANIÈRE DE TRAITER LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. EN RESPECTANT LA CONFIDENTIALITÉ, NOUS EMPÊCHONS TOUTE DIVULGATION ET PROMOUVONS LA CONFIANCE ET L'INNOVATION.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

SAVOIR QUOI PROTÉGER

- Sachez qu'en travaillant, vous pourrez être amené à voir certaines informations sur JELD-WEN, nos clients ou nos partenaires commerciaux qui ne sont pas accessibles au public et dont la divulgation pourrait être nuisible.
- Ayant également conscience qu'il est de votre devoir de protéger ces informations contre toute divulgation ou utilisation abusive – que ce soit au cours de votre période emploi chez JELD-WEN ou après que celle-ci a pris fin. Ces informations peuvent être de plusieurs formes et comprennent :

LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES...

Désignent des informations non publiques, exclusives et d'une importance critique pour notre activité, telles que :

- Les plans d'acquisition ou d'investissement
- La recherche
- Les ventes ou le bénéfice prévisionnels
- Les listes de collaborateurs, de clients ou de partenaires commerciaux
- Les conditions spéciales ou remises offertes aux clients



LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE...

Désigne ce que nous créons, c'est-à-dire les informations et idées qui nous rendent uniques, telles que :

- Les marques commerciales, droits d'auteur et brevets
- Les secrets commerciaux, logiciels propriétaires ou plans de développement de produits
- Les plans marketing ou stratégiques
- L'image de marque et les logos



SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL PROTÉGER LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

MANIPULER LES INFORMATIONS AVEC PRÉCAUTION

- Ne partagez jamais d'informations confidentielles ou de propriété intellectuelle avec quiconque n'y est pas autorisé, y compris en ligne, en public ou sur les réseaux sociaux. Manipulez toujours les informations conformément à nos politiques et à la loi. Si vous n'êtes pas sûr que des informations soient confidentielles, traitez-les comme si c'était le cas.
- Protégez également toute information personnelle sensible que vous pourriez manipuler. Assurez-en la sécurité dans le respect des lois sur la confidentialité des données. Voir la section [Protéger les informations personnelles](#) pour en savoir plus.
- Suivre les mêmes règles pour ce qui est des informations et de la propriété intellectuelle appartenant à d'autres organisations, y compris celles de nos partenaires commerciaux et de nos clients. Respectez également les lois sur la propriété intellectuelle applicables et obtenez une autorisation écrite avant d'utiliser toute propriété intellectuelle d'autrui.
- Pour toute question sur ce que vous devez protéger (ou sur la manière de le faire), contactez le [service juridique](#).



IMAGINEZ

J'AI DÎNÉ AVEC UN AMI QUI TRAVAILLE POUR UN CONCURRENT. IL M'A DONNÉ SPONTANÉMENT DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES SUR CE CONCURRENT. DANS LA MESURE OÙ JE N'AI PAS DEMANDÉ CES INFORMATIONS, PUIS-JE EN FAIRE PART À MON ÉQUIPE ?

Non, vous ne pouvez pas. Les informations confidentielles, quel que soit leur propriétaire, sont censées le rester. Même si vous ne les avez pas demandées, vous ne pouvez pas les utiliser ni les communiquer à qui que ce soit.



SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL COMMUNIQUER DE MANIÈRE RESPONSABLE

CE QUE NOUS DISONS ET FAISONS (EN TANT QU'ENTREPRISE ET EN TANT QU'INDIVIDUS) PEUT AVOIR UN IMPACT DURABLE SUR NOTRE RÉPUTATION. À CHACUNE DE NOS COMMUNICATIONS, NOUS DEVONS À NOTRE PUBLIC ET À JELD-WEN DE RESTER ÉTHIQUES, PROFESSIONNELS ET COHÉRENTS DANS NOS MESSAGES.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

GARANTIR UNE COMMUNICATION ÉTHIQUE

- Afin de nous assurer que ce que nous disons en tant qu'entreprise n'induit personne en erreur, n'enfreint aucune loi ou ne nous présente pas de manière erronée, nous ne permettons qu'à certains représentants autorisés de JELD-WEN de communiquer en notre nom.
- Ne communiquez ou ne prétendez jamais communiquer au nom de JELD-WEN, que ce soit par écrit ou de manière orale.
- Si vous recevez une demande de commentaire ou d'information (de la part de médias, du public, d'investisseurs, etc.), n'y répondez en aucun cas si vous n'y êtes pas autorisé. Transférez la demande à la [ressource interne](#) appropriée.
- Si vous commercialisez ou assurez la promotion de produits JELD-WEN, soyez honnête et juste. Ne dénigrez pas la concurrence et ne faites aucune déclaration infondée. Voir la section [Pratiquer une concurrence loyale](#) pour en savoir plus



POURQUOI NE PUIS-JE PAS PARLER AU NOM DE JELD-WEN ?

Ce faisant, vous courez le risque de :

- Faire des déclarations inexactes
- Faire des promesses que nous ne pourrions tenir
- Enfreindre nos politiques, nos valeurs, la loi ou les normes du secteur
- Divulguer des [informations confidentielles](#), une [propriété intellectuelle](#) ou des [informations privilégiées](#)
- Prendre part à des [conversations anticoncurrentielles](#)

SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL COMMUNIQUER DE MANIÈRE RESPONSABLE



AGIR AVEC PRÉCAUTION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

- N'oubliez pas que ce qui est publié sur les réseaux sociaux y reste à jamais. Vos messages seront éternellement partageables et lisibles par n'importe qui, donc restez prudent dans vos communications en ligne. Les publications doivent être utiles, respectueuses et conformes à nos politiques.
- Ne postez jamais rien qui puisse être qualifié de nuisible, discriminatoire ou pouvant être considéré comme du harcèlement, et ne partagez jamais d'informations confidentielles ou personnelles.
- Si vous mentionnez JELD-WEN sur les réseaux sociaux, indiquez clairement que vous travaillez pour nous mais que vous ne parlez pas en notre nom.
- Si vous êtes autorisé à parler au nom de JELD-WEN, restez professionnel et serviable en toutes circonstances.



IMAGINEZ

J'AI VU UNE DISCUSSION À PROPOS DE NOS PRODUITS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX, ET QUELQU'UN FAIT DE FAUSSES DÉCLARATIONS À LEUR SUJET. JE POURRAIS TRÈS FACILEMENT LES CORRIGER. DEVRAIS-JE LE FAIRE ?

Non, vous ne devriez pas. Vous aurez beau partir d'une bonne intention et être tout à fait capable de corriger efficacement leurs déclarations, cela reste risqué si vous n'y êtes pas autorisé. Informez-en plutôt votre responsable régional des communications afin que nous puissions intervenir.

AGIR DE MANIÈRE RESPONSABLE

FAIRE CE QUI EST JUSTE FAIT PARTIE DE NOTRE IDENTITÉ ET DE CE QUE NOUS FAISONS CHEZ JELD-WEN – CHAQUE JOUR, DANS CHAQUE INTERACTION, CHAQUE DÉCISION ET CHAQUE PRODUIT.

DANS NOS PRATIQUES COMMERCIALES

- PRATIQUER UNE CONCURRENCE LOYALE 29
- NE TOLÉRER AUCUNE CORRUPTION 31
- PRÉVENIR LES DÉLITS D'INITIÉ 33
- RESPECTER LES LOIS SUR LA CONFORMITÉ DES ÉCHANGES COMMERCIAUX 34

PAR LA CONFIANCE ET LA TRANSPARENCE

- TENIR DES REGISTRES EXACTS 36
- PROTÉGER LES INFORMATIONS PERSONNELLES 37
- PROMOUVOIR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES PRODUITS 38
- ÊTRE UN BON PARTENAIRE 40



DANS NOS PRATIQUES COMMERCIALES PRATIQUER UNE CONCURRENCE LOYALE

NOUS TROUVONS DES MOYENS CRÉATIFS D'ÉCLIPSER NOS CONCURRENTS, EN NOUS METTANT AU DÉFI D'INNOVER ET DE DONNER LE MEILLEUR DE NOUS-MÊMES. NOUS CROYONS À L'IMPORTANCE D'UNE CONCURRENCE ÉQUITABLE, DU RESPECT DES RÈGLES ET DE GARANTIR À CHACUN UNE CHANCE DE PARTICIPER.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

RESPECTER LA LOI

- Ayez connaissance des lois antitrust et des lois sur la concurrence, qui favorisent une concurrence loyale. Sachez comment ces lois s'appliquent à nos activités et à vous personnellement, où que vous soyez dans le monde.
- Ayez conscience du fait que les lois antitrust diffèrent d'un pays à l'autre et peuvent parfois être complexes. Les violations de ces lois pouvant avoir de graves conséquences, contactez le [service juridique](#) si vous avez besoin de conseils.
- Dans vos interactions avec des concurrents, clients ou partenaires commerciaux, veillez à ne pas conclure (ou donner l'impression de conclure) des ententes inappropriées qui vous profitent personnellement, profitent indument à JELD-WEN ou empêchent les autres de vous concurrencer.

SE FAMILIARISER AVEC LA CONCURRENCE

- Apprenez à connaître nos concurrents, par des moyens légaux et éthiques. N'utilisez que les informations accessibles au public (par exemple, sur les sites Web et dans l'actualité).
- Ne cherchez jamais à obtenir (ou n'acceptez jamais de qui que ce soit) des informations qui ont été obtenues illégalement. Cela inclut les informations [confidentielles ou exclusives](#). (Suivez les mêmes règles lorsque vous recherchez des informations sur des clients ou partenaires commerciaux.)



QUAND LES CONVERSATIONS DÉRIVENT...

Sont considérées comme inappropriées les conversations portant sur des sujets tels que :

- L'augmentation ou le plafonnement (« fixation ») des prix
- Les ententes d'achat ou de vente
- La segmentation des marchés ou des territoires
- La soumission d'offres collusoires afin de « truquer » le résultat d'un appel d'offres
- Tout effort visant à faire obstacle à une libre concurrence
- La restriction des accords de licence ou des possibilités pour les clients d'utiliser ou de revendre nos produits
- La restriction de la production ou des ventes
- Les offres groupées de biens et de services

Vous trouvez-vous au milieu d'une conversation de ce genre ? Expliquez que c'est inapproprié, prenez congé puis prévenez le [service juridique](#).

DANS NOS PRATIQUES COMMERCIALES PRATIQUER UNE CONCURRENCE LOYALE

ADOPTER UNE DÉMARCHÉ ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE PROMOTIONS

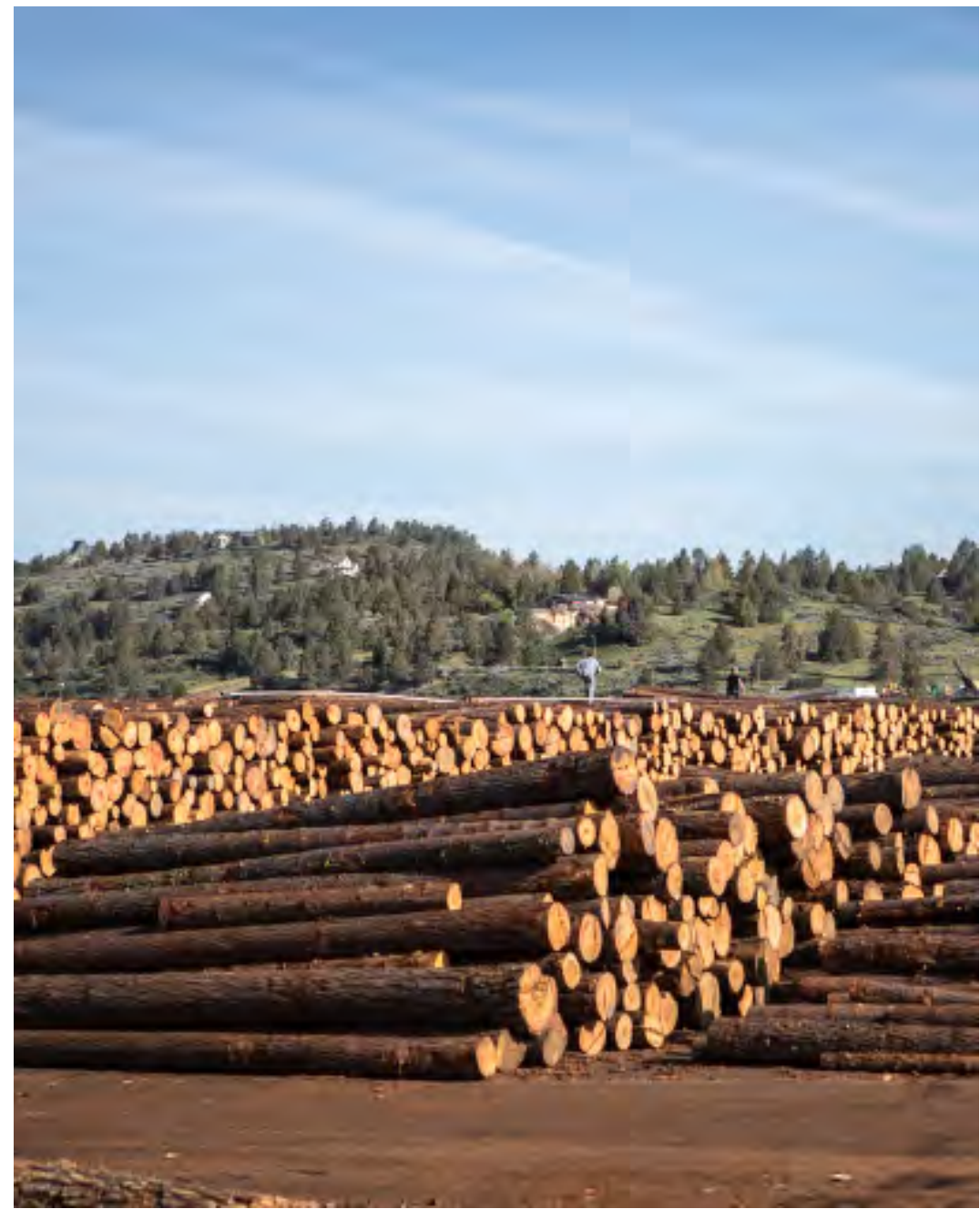
- Tout ce que nous pouvons dire sur JELD-WEN et nos produits rejait sur nous. C'est pourquoi vous devez vous assurer, lorsque vous faites la promotion de nos produits, que tout ce que nous disons dans nos supports marketing et publicitaires est fiable.
- Suivez scrupuleusement nos politiques et nos processus d'approbation et préparez-vous à devoir étayer vos affirmations par des preuves solides.
- Ne faites jamais de promesses excessives et n'exagérez jamais quoi que ce soit au sujet de JELD-WEN, et exprimez-vous en toutes circonstances avec soin, professionnalisme et clarté dans vos communications d'affaires. Dans le même ordre d'idées, ne faites pas de fausses déclarations sur nos concurrents ou leurs produits.



IMAGINEZ

ALORS QUE JE PARTICIPAI À UN SALON PROFESSIONNEL, UN CONCURRENT EST VENU ME PROPOSER DE DÎNER AVEC LUI AFIN DE DISCUTER DE « CE QU'IL FALLAIT FAIRE » FACE À UN NOUVEAU CONCURRENT SUR LE MARCHÉ. SI AUCUNE DÉCISION N'EST PRISE DE FAIRE QUOI QUE CE SOIT QUI NUISE AU NOUVEAU CONCURRENT, EST-IL ACCEPTABLE POUR MOI D'Y ALLER ?

Non, ça ne l'est pas. Même si vous n'avez aucune intention de faire quelque chose qui nuise au nouveau concurrent, la discussion risque tout de même d'avoir lieu, et pourrait elle-même constituer une violation des politiques de JELD-WEN et de la loi. Faites savoir au concurrent que cette rencontre serait inappropriée et signalez immédiatement la demande au service juridique.



DANS NOS PRATIQUES COMMERCIALES NE TOLÉRER AUCUNE CORRUPTION

NOUS AVONS TRAVAILLÉ TROP DUR AFIN DE BÂTIR LA RÉPUTATION DE JELD-WEN POUR LA VOIR ENTACHÉE PAR DES ACTES DE CORRUPTION. LA RÉUSSITE DE NOS AFFAIRES ET DE NOS RELATIONS TIENT À NOTRE DUR LABEUR, ET EN AUCUN CAS À CE GENRE DE « GRATIFICATIONS » INDUES.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

CONNAÎTRE LA LOI

- Sachez qu'un vaste éventail de lois anti-corruption s'appliquent à notre activité. Il vous incombe de savoir dans quelle mesure elles s'appliquent à votre travail dans chaque pays où vous faites des affaires.
- Si vous avez des doutes concernant une loi, ou si des lois vous semblent contradictoires, demandez l'aide du [service juridique](#).
- Les règles concernant les fonctionnaires gouvernementaux étant particulièrement strictes, ne leur offrez aucun cadeau ni aucune marque de courtoisie de quelque valeur que ce soit.
- Ne versez jamais le moindre paiement de facilitation (on parle également de « graisser la patte ») pour une action gouvernementale de routine.

CETTE OFFRE EST-ELLE ACCEPTABLE ?

Si vous n'êtes pas sûr de pouvoir faire ou accepter une certaine offre, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce que je respecte les lois en vigueur ?
- Qu'en est-il des coutumes locales ?
- Cela est-il conforme aux politiques de JELD-WEN ?
- Et qu'en est-il des politiques de l'autre partie ?
- Devrais-je obtenir une autorisation préalable pour cela ? Si oui, l'ai-je bien obtenue ?
- Ai-je bien documenté cette offre ?

Veillez à pouvoir répondre « oui » à chaque question. Si ce n'est pas le cas, ou si vous n'en êtes pas sûr, demandez d'abord l'aide du service juridique.

CONNAÎTRE NOS POLITIQUES

- Ne comptez pas sur un pot-de-vin pour conclure une affaire, quelles que soient les coutumes locales. N'oubliez pas que nous ne tolérons aucune forme de corruption, et que nous en attendons autant de nos partenaires commerciaux.
- En règle générale, évitez d'offrir à un potentiel partenaire commercial ou à un fonctionnaire tout objet de valeur qui pourrait donner l'impression de créer une obligation ou d'influencer les décisions de quiconque.
- Respectez scrupuleusement nos politiques dès lors que des [cadeaux ou divertissements](#) sont impliqués.



DANS NOS PRATIQUES COMMERCIALES NE TOLÉRER AUCUNE CORRUPTION

LES POTS-DE-VIN DÉSIGNENT...

Tout objet de valeur offert dans le but d'influencer les décisions d'un individu, de gagner ou de conserver des affaires ou d'obtenir un avantage quelconque

LES POTS-DE-VIN POURRONT PRENDRE LA FORME...

D'offres inappropriées telles que :

- Des espèces ou quasi-espèces
- Des cadeaux ou divertissements somptueux
- Des actions
- Des commissions occultes (paiements visant à faciliter des transactions)
- Des remises spéciales (non disponibles à d'autres)
- Des prêts
- Des contributions caritatives ou politiques
- Un paiement de frais de voyage



IMAGINEZ

JE TRAVAILLE AVEC UN SOUS-TRAITANT DANS UN AUTRE PAYS QUI A MENTIONNÉ AVOIR UN « ARRANGEMENT SPÉCIAL » DE LONGUE DATE AVEC UN FOURNISSEUR. ÇA RESSEMBLE À DE LA CORRUPTION POUR MOI. QUE DOIS-JE FAIRE ?

Il est essentiel qu'aucun représentant de JELD-WEN ne se livre à des activités de corruption. Si vous prenez connaissance d'une telle activité et n'agissez pas en conséquence, vous et notre société pourriez être pénalisés. Effectuez immédiatement un signalement.



DANS NOS PRATIQUES COMMERCIALES PRÉVENIR LES DÉLITS D'INITIÉ

NOUS ESTIMONS QUE TOUT LE MONDE DEVRAIT POUVOIR ÊTRE SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, Y COMPRIS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT. CELA IMPLIQUE UN ACCÈS AUX MÊMES INFORMATIONS POUR TOUS, DE NE JAMAIS PARTAGER D'INFORMATIONS SUBSTANTIELLES NON PUBLIQUES OU DE NE JAMAIS BASER DES OPÉRATIONS EN BOURSE SUR DE TELLES INFORMATIONS.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

COMPRENDRE LE DÉLIT D'INITIÉ

- Sachez que dès lors qu'une personne utilise des informations substantielles, non publiques ou « privilégiées » en vue de négocier des titres ou des actions, ou « fait passer » ces informations à un tiers pour qu'il les négocie, cela constitue un délit d'initié.
- Sachez que le fait d'être un collaborateur de JELD-WEN pourra vous donner accès à des informations privilégiées non accessibles au public sur notre entreprise ou sur une autre entreprise. Il est de votre responsabilité de garder ces informations confidentielles. Il pourra s'agir par exemple de documents non publiés concernant :

▪ Les résultats financiers ou prévisionnels	▪ Les annonces de nouveaux produits
▪ Les fusions ou acquisitions	▪ Les négociations de contrats
▪ Les changements de direction	▪ Une action en justice en cours

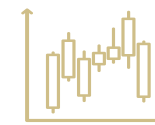
NÉGOCIER AVEC PRUDENCE

- Si vous prenez connaissance d'informations **confidentielles** ou privilégiées, protégez-les contre toute divulgation non autorisée.
- N'utilisez jamais d'informations privilégiées pour négocier des titres, et ne les faites jamais passer à d'autres personnes – pas même à votre conjoint, un membre de votre famille ou un ami.

- Procédez à des vérifications avant toute opération en Bourse. Assurez-vous que vos opérations ne sont pas basées sur des informations privilégiées. Si vous n'êtes pas sûr qu'une information soit « privilégiée », adressez-vous au **service juridique** avant de négocier des titres.
- Respectez toutes les restrictions concernant la négociation d'actions de JELD-WEN. Cela inclut tout créneau de négociations ou période d'interdiction spéciale que nous pourrions imposer, notamment à nos dirigeants. Attendez que toutes les restrictions soient levées pour négocier.

CETTE INFORMATION EST-ELLE « SUBSTANTIELLE » ?

Une information est dite substantielle si elle est susceptible d'influer sur le cours des actions ou sur la décision d'un investisseur d'acheter, de vendre ou de conserver des titres.



EST-ELLE « NON PUBLIQUE » ?

Elle l'est si elle n'a pas encore été rendue publique (par exemple par un communiqué de presse ou autre communication de l'entreprise).



DANS NOS PRATIQUES COMMERCIALES RESPECTER LES LOIS SUR LA CONFORMITÉ DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

NOUS SOMMES FIERS DE POUVOIR DIRE QUE LES PRODUITS JELD-WEN SONT PRÉSENTS DANS LES FOYERS DU MONDE ENTIER. MAIS FAIRE DES AFFAIRES À L'INTERNATIONAL PEUT INTRODUIRE CERTAINES ZONES D'OMBRE SUR LE PLAN ÉTHIQUE, AINSI QUE DES RÈGLES CONTRADICTOIRES. C'EST POURQUOI NOUS PRENONS SOIN DE SUIVRE TOUTES LES LOIS QUI S'APPLIQUENT À NOUS.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

CONNAÎTRE ET RESPECTER LES EXIGENCES

- Sachez que JELD-WEN est soumise à des lois sur l'importation et l'exportation partout où nous faisons des affaires dans le monde. Ces lois portent sur les contrôles commerciaux, les boycotts, les sanctions, les technologies et autres questions ayant une incidence sur nos transactions internationales et notre chaîne d'approvisionnement.
- Apprenez à connaître les lois et la manière dont elles s'appliquent à vous, surtout lorsque vous êtes soumis aux lois de plusieurs pays. Si les règles semblent contradictoires ou si vous ne savez pas comment vous y conformer, **demandez de l'aide**.
- Obtenez toutes les autorisations, licences et approbations gouvernementales nécessaires avant d'exporter nos produits. Ces règles changeant fréquemment, tenez-vous régulièrement au courant de toute nouvelle exigence.
- Soyez prudent lorsque vous classez vos importations et exportations. Tâchez d'être le plus précis possible, en décrivant, classant, documentant et étiquetant tout à l'avance. Indiquez toujours le pays d'origine, la destination, l'utilisation finale et l'utilisateur final.

CETTE TRANSACTION EST-ELLE ACCEPTABLE ?

Oui, si vous êtes en mesure de dire qu'elle :

- Est précise et complète.
- N'implique aucun pays ou entité sous le coup de sanctions.
- Ne présente aucun versement de **frais de facilitation**.

ET si vous pouvez montrer :

- Une classification et des autorisations appropriées
- La valeur déclarée appropriée
- Qui est impliqué des deux côtés
- La destination finale et l'utilisation



DANS NOS PRATIQUES COMMERCIALES RESPECTER LES LOIS SUR LA CONFORMITÉ DES ÉCHANGES COMMERCIAUX



TRAVAILLER AVEC DES PARTENAIRES RESPECTUEUX DE L'ÉTHIQUE

- Si votre travail consiste à choisir des partenaires commerciaux internationaux, faites des recherches en amont. Assurez-vous que chaque partenaire opère de manière éthique et partage nos valeurs conformément à notre processus de diligence raisonnable sur les tiers.
- Lorsque vous travaillez avec des partenaires commerciaux, restez attentif à toute éventuelle violation du droit commercial. Si vous constatez ou soupçonnez l'existence d'une violation, **parlez-en** immédiatement.
- Veillez à ce que nous ne prenions part à aucun boycott d'un pays ou à ce que nous ne fassions affaire avec aucune entité, aucun individu ou pays soumis à des restrictions ou sanctions. Adressez-vous au **service juridique** si quelque chose ne vous paraît pas clair.



IMAGINEZ

JE TRAVAILLE SUR UNE TRANSACTION IMPLIQUANT PLUSIEURS PAYS ET INCLUANT POTENTIELLEMENT DES ENTITÉS SOUMISES À DES SANCTIONS. COMMENT PUIS-JE IDENTIFIER LES PARTIES SOUS LE COUP DE TELLES SANCTIONS ?

Une transaction de ce type peut s'avérer complexe. Il vous faut donc travailler avec votre équipe d'approvisionnement régionale et le service juridique afin de procéder à la diligence raisonnable nécessaire sur toutes les parties impliquées.

PAR LA CONFIANCE ET LA TRANSPARENCE TENIR DES REGISTRES EXACTS

NOTRE INTÉGRITÉ TRANSPARAÎT DANS TOUT CE QUE NOUS FAISONS, Y COMPRIS DANS LA MANIÈRE DONT NOUS TRAITONS NOS REGISTRES. NOUS NOUS APPUYONS SUR CEUX-CI POUR PRENDRE DE BONNES DÉCISIONS ET TENIR NOS PROMESSES, ET IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN DE S'ASSURER QU'ILS SONT EXACTS.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

ÊTRE PRÉCIS ET TRANSPARENT

- Afin de nous aider à brosser un tableau clair et honnête de notre entreprise à l'intention de nos clients, actionnaires et autres, efforcez-vous d'être le plus précis et exhaustif possible dans chaque registre JELD-WEN sur lequel vous intervenez.
- Qu'il s'agisse de nos registres opérationnels ou financiers, ne créez jamais d'entrée fausse ou trompeuse et ne faites jamais pression sur quiconque (ou n'acceptez jamais que l'on fasse pression sur vous) en vue de la falsification d'un registre. Cela nuit à notre réputation et peut entraîner des sanctions civiles ou pénales pour les personnes impliquées.
- Respectez scrupuleusement nos politiques, la loi et les principes comptables généralement admis afin de garantir l'exactitude et la transparence de chaque registre et de chaque divulgation. Coopérez également pleinement à tout audit ou enquête.
- N'ignorez aucune activité suspecte concernant nos registres. **Parlez-en** immédiatement afin d'éviter toute fraude et atteinte à notre réputation.

APPLIQUER UNE BONNE GESTION DES REGISTRES

- Aidez-nous à nous assurer que les registres de JELD-WEN sont fiables et récupérables en suivant nos politiques et directives de gestion des registres en vue de leur manipulation, conservation et élimination adéquates.
- Ne modifiez, détruisez ni ne dissimulez jamais de registre, surtout si l'un d'eux a fait l'objet d'une demande en vue d'une utilisation dans le cadre d'un procès ou d'une enquête. Gardez vos registres bien organisés et sécurisés, et conservez tous les documents justificatifs requis, tels que les reçus ou les courriels.
- En cas de réception d'un avis de mise en suspens juridique d'un document, suivez les instructions et contactez le **service juridique** en cas de questions.



IMAGINEZ

NOUS AVONS DÉPASSÉ LE BUDGET SUR UN PETIT PROJET. LE CHEF DE PROJET, QUI OCCUPE UN POSTE PLUS ÉLEVÉ QUE MOI DANS LA HIÉRARCHIE DE L'ENTREPRISE, M'A DEMANDÉ DE PASSER CERTAINS MATÉRIAUX DE CE PROJET EN CHARGES DANS UN AUTRE PROJET. EST-CE ACCEPTABLE ?

Non, ça ne l'est pas. Faire ce que ce chef de projet vous demande revient à falsifier nos registres. Expliquez à cette personne que vous ne pouvez pas accéder à sa demande, et pourquoi. Ensuite, faites-en part à votre responsable afin que nous puissions prendre les mesures appropriées.

QUELS SONT NOS REGISTRES ?

En voici quelques exemples :

- | | | |
|------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| ■ Notes de frais | ■ Feuilles de temps | ■ Soumissions et propositions |
| ■ Registres comptables | ■ Évaluations des performances | ■ Courriels et autres correspondances |
| ■ Factures | ■ Contrats | |

PAR LA CONFIANCE ET LA TRANSPARENCE PROTÉGER LES INFORMATIONS PERSONNELLES

LES GENS COMPTENT SUR JELD-WEN POUR SE SENTIR EN SÉCURITÉ CHEZ EUX. MAIS TOUT COMME ILS FONT CONFIANCE À NOS PRODUITS, ILS DEVRAIENT ÉGALEMENT POUVOIR FAIRE CONFIANCE À LA MANIÈRE DONT NOUS TRAITONS LEURS DONNÉES PERSONNELLES. NOUS RESPECTONS TOUTES LES INFORMATIONS PERSONNELLES QUI NOUS SONT COMMUNIQUÉES ET RESPECTONS SCRUPULEUSEMENT LA LOI EN VUE DE LES PROTÉGER.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

CONNAÎTRE ET RESPECTER LA LOI

- Sachez que JELD-WEN traite les informations personnelles de clients, partenaires commerciaux, collaborateurs et de toute personne avec laquelle elle fait affaire. Sachez également qu'il est de votre responsabilité de protéger ces informations contre toute utilisation abusive, perte ou divulgation non autorisée.
- Respectez le droit de chacun à contrôler la manière dont ses données sont collectées, stockées et utilisées. Familiarisez-vous avec les lois sur la confidentialité des données en vigueur dans le monde entier aux fins de la protection des données personnelles. Respectez scrupuleusement ces lois ainsi que nos politiques et posez des questions si quelque chose n'est pas clair.

PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES COMME S'IL S'AGISSAIT DES VÔTRES

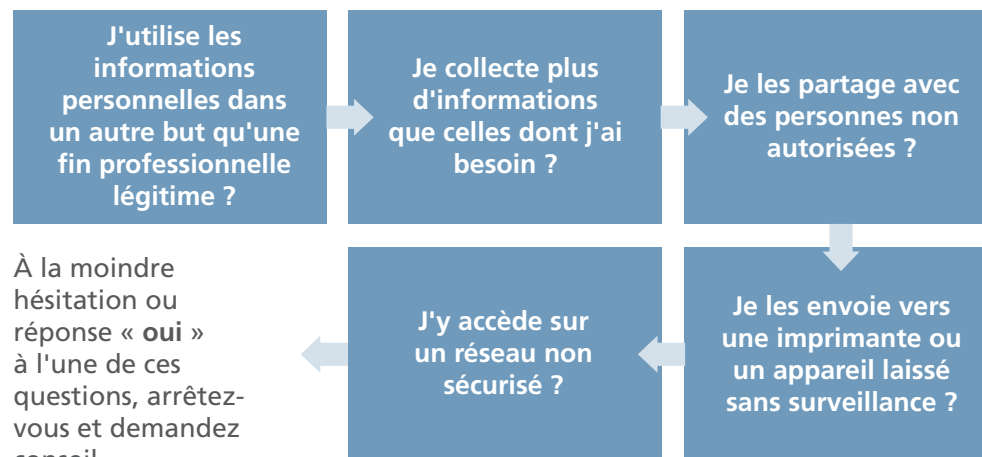
- Apprenez à reconnaître les types d'informations considérées comme personnelles. Il s'agit des informations susceptibles d'être utilisées pour identifier quelqu'un, notamment :
 - Nom, adresse, numéro de téléphone ou courriel
 - Date de naissance
 - Numéro de sécurité sociale ou d'identification nationale
 - Numéro de permis de conduire
 - Informations bancaires ou de carte de crédit
 - Données de santé
 - Données de localisation

- Que vous collectiez, accédez à, stockiez ou éliminiez des données à caractère personnel, traitez-les avec respect et de manière sécurisée, toujours conformément à nos politiques, y compris nos politiques de cybersécurité.
- Si vous avez connaissance d'une violation possible ou réelle d'informations personnelles, contactez immédiatement le service juridique afin de connaître la marche à suivre.

EST-CE QUE JE FAIS MA PART ?

Assurez-vous de pouvoir répondre « **non** » à chacune des questions suivantes :

Est-ce que...



À la moindre hésitation ou réponse « **oui** » à l'une de ces questions, arrêtez-vous et demandez conseil.

PAR LA CONFIANCE ET LA TRANSPARENCE PROMOUVOIR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

PAR NOTRE TRAVAIL, NOUS FAISONS PARTIE INTÉGRANTE DE LA VIE DE NOS CLIENTS, DE LEUR FOYER ET DE LEUR LIEU DE TRAVAIL. C'EST UN HONNEUR ET UNE RESPONSABILITÉ QUE NOUS PRENONS AU SÉRIEUX : DONNER CHAQUE JOUR À NOS CLIENTS LE MEILLEUR DE NOUS-MÊMES, À TRAVERS LES PRODUITS LES PLUS SÛRS, LES PLUS BEAUX ET LES PLUS FIABLES POSSIBLE.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

CONSERVER LE MÊME NIVEAU D'EXIGENCE

- Suivez nos processus de fabrication et le Modèle d'excellence JELD-WEN, ainsi que toutes les exigences de qualité et de sécurité et normes sectorielles applicables, afin de garantir notre amélioration constante.
- Suivez toutes les formations requises et ne prenez pas de raccourcis lors du développement ou de la fabrication de nos produits.
- Comprenez que, parce que nous faisons des affaires dans différents pays, les lois et exigences gouvernementales peuvent varier. Maîtrisez ces exigences et efforcez-vous de dépasser les normes de qualité et de sécurité. **Posez des questions** en cas de doute ou si des lois semblent contradictoires.
- Faites de la qualité et de la sécurité vos priorités absolues. Ne laissez jamais d'autres priorités prendre le pas dessus et ne transigez jamais dans le but de respecter un délai.
- Effectuez tous les tests produits requis afin de vous assurer que nos clients ne reçoivent rien de moins que le meilleur.

OBTENIR LE MEILLEUR DES FOURNISSEURS

Si vous travaillez avec nos fournisseurs, vous pouvez contribuer à garantir la qualité et la sécurité dans tous les aspects de notre activité :

- Communiquez avec les fournisseurs sur nos attentes en matière de qualité et de sécurité.
- Contrôlez les performances des fournisseurs, ainsi que notre réseau de distribution.
- Soyez attentif aux problèmes de qualité et de sécurité et signalez-les immédiatement si vous en constatez.
- Collaborez avec les tiers afin de répondre à tout problème.



PAR LA CONFIANCE ET LA TRANSPARENCE PROMOUVOIR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES PRODUITS



EN ATTENDRE AUTANT DE NOS PARTENAIRES

- Demandez à nos prestataires, fournisseurs et autres partenaires commerciaux d'offrir les mêmes niveaux d'exigence, de façon à garantir un engagement constant envers la qualité et la sécurité.
- Nous ne tolérerons en aucun cas que quiconque prenne des raccourcis ou fasse quoi que ce soit pour compromettre la qualité ou la sécurité de nos produits. Si vous constatez ou soupçonnez l'existence de risques potentiels pour la sécurité ou de violations de la politique concernant nos produits, **parlez-en** immédiatement.



IMAGINEZ

J'AI ÉTÉ INFORMÉ D'UN LÉGER PROBLÈME DE QUALITÉ PAR UN CLIENT. COMME C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE J'EN ENTENDS PARLER, DOIS-JE ATTENDRE ET VOIR SI CELA SE REPRODUIT ?

Non, n'attendez pas. S'il y a le moindre problème de qualité ou de sécurité concernant nos produits, nous devons le savoir pour pouvoir y remédier. Signalez immédiatement le problème, même s'il semble mineur.

PAR LA CONFIANCE ET LA TRANSPARENCE ÊTRE UN BON PARTENAIRE

LA SOLIDITÉ DE NOTRE ACTIVITÉ TIENT À CELLE DES RELATIONS SUR LESQUELLES ELLE SE FONDE. C'EST POURQUOI NOUS PRENONS LE TEMPS ET NOUS EFFORÇONS DE CONSTRUIRE DES PARTENARIATS BASÉS SUR UNE CONFIANCE MUTUELLE, UN RESPECT ET UN ENGAGEMENT PARTAGÉ ENVERS L'EXCELLENCE ET L'INTÉGRITÉ.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

ÊTRE UN MODÈLE ET LE GARANT DE L'INTÉGRITÉ

- Contribuez à la diffusion des politiques de JELD-WEN, y compris notre Code de conduite des affaires à usage des fournisseurs.
- Épousez notre Code et nos valeurs dans chaque interaction avec des partenaires commerciaux, y compris des fournisseurs, prestataires et sous-traitants. Faites leur clairement comprendre que vous attendez d'eux les mêmes niveaux d'exigence.
- Soyez juste et honnête dans toutes vos relations avec des partenaires commerciaux – ne vous laissez jamais aller à la manipulation, la malhonnêteté ou la discrimination.
- Protégez toute information personnelle ou confidentielle ou toute propriété intellectuelle appartenant à des partenaires commerciaux. Attendez d'eux qu'ils traitent nos informations avec le même degré de précaution.
- Ne tolérez (ou ne vous livrez à) aucun acte contournant les règles ou enfreignant la loi. N'essayez jamais d'influencer un partenaire commercial (ou ne permettez jamais à aucun d'eux de vous influencer) au moyen d'une offre inappropriée. Voir la section Ne tolérer aucune corruption pour en savoir plus.
- Contrôlez le travail des partenaires commerciaux et demandez-leur des comptes. Si vous avez connaissance d'un comportement contraire à l'éthique ou illégal, parlez-en immédiatement.

CHOISIR JUDICIEUSEMENT SES PARTENAIRES COMMERCIAUX

- Sachez que nos partenaires commerciaux agissent comme des extensions de notre entreprise. Tout ce qu'ils disent et font rejaillit sur JELD-WEN, si bien que le cas échéant, vous devez les choisir avec soin et équité. Basez vos décisions sur des facteurs tels que :
 - L'expérience
 - Les produits et services offerts
 - Le prix
 - Les antécédents en termes de qualité et de sécurité
 - Les antécédents en termes de livraison
- Ne laissez pas vos partis pris personnels influencer votre prise de décision.

RENSEIGNEZ-VOUS AU PRÉALABLE

Lorsque vous choisissez des partenaires commerciaux :

- Suivez nos politiques contractuelles.
- Faites des recherches approfondies afin de vous assurer qu'ils ont bonne réputation.
- Veillez à ce qu'ils soient en mesure de bien représenter JELD-WEN et de mettre en valeur la qualité de nos produits.
- Assurez-vous qu'ils obtiennent tous leurs matériaux à partir de sources socialement responsables – et qu'ils n'utilisent jamais de « minerais de conflit ».
- Ne vous associez jamais à des personnes ayant des antécédents de violations des principes éthiques.
- Ne vous associez jamais à des entités, individus ou pays soumis à des restrictions.



EXPLOREZ

[Code de conduite des affaires à usage des fournisseurs](#)

ÊTRE DE BONS GARDIENS

NOTRE REGARD PORTE BIEN AU-DELÀ DES MURS DE NOTRE ENTREPRISE, ET NOUS COMPRENONS L'EFFET QUE NOUS AVONS SUR LES PERSONNES ET LA PLANÈTE QUI EST LA NÔTRE ET PRENONS LA RESPONSABILITÉ DE LA RENDRE MEILLEURE POUR TOUS.

DANS LE MONDE ENTIER

- PROTÉGER LES DROITS HUMAINS 42
- PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT 43

AU COIN DE LA RUE

- SOUTENIR NOS COMMUNAUTÉS 44
- PARTICIPER DE MANIÈRE RESPONSABLE AUX ACTIVITÉS POLITIQUES 46



DANS LE MONDE ENTIER PROTÉGER LES DROITS HUMAINS

NOTRE ENTREPRISE EST PENSÉE POUR ET S'INSPIRE DES PERSONNES. NOUS FAISONS DES INDIVIDUS NOTRE PRIORITÉ ABSOLUE ET NOUS EFFORÇONS DE PROTÉGER LEURS DROITS ET LEUR DIGNITÉ HUMAINE FONDAMENTALE, OÙ QU'ILS SE TROUVENT ET QUELLE QUE SOIT LEUR CONTRIBUTION AUX ACTIVITÉS DE JELD-WEN.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

CONNAÎTRE ET RESPECTER LA LOI

- Sachez que des lois existent dans le monde entier afin de protéger les droits humains et garantir des conditions de travail et de rémunération libres, sûres et équitables. Ayez connaissance de ces lois dans les pays où vous faites des affaires.
- Soyez conscient que les lois peuvent différer d'un pays à l'autre, et adressez-vous ainsi au [service juridique](#) si toute exigence ne vous paraît pas claire.

LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS POURRONT PRENDRE LES FORMES SUIVANTES :

- Travail des enfants
- Esclavage moderne
- Trafic d'êtres humains
- Travail forcé ou obligatoire
- Châtiments physiques
- Conditions de travail dangereuses
- Rémunération inéquitable
- Heures de travail déraisonnables ou illégales

AIDER À METTRE FIN AUX ABUS

- Soutenez l'engagement de JELD-WEN envers la protection des droits humains en bannissant tout abus potentiel de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement.
- Si toute partie de votre travail implique des questions d'emploi (qu'il s'agisse de nos propres collaborateurs ou de ceux de nos partenaires commerciaux), mettez l'accent sur un traitement équitable.

- Mettez en avant la diversité, l'équité et l'inclusion dans chaque interaction et transaction. Ne cautionnez jamais des pratiques commerciales qui limitent les droits humains ou sacrifient la dignité humaine.
- Si vous travaillez avec nos partenaires commerciaux, exigez d'eux le même niveau d'exigence. Travaillez avec des [partenaires commerciaux respectueux de l'éthique](#). Ne faites jamais affaire avec la moindre entité susceptible d'être impliquée dans des violations des droits humains.
- Faites en sorte que les matériaux soient issus de sources responsables. Veillez à ce que nos partenaires commerciaux ne fabriquent pas ou n'utilisent pas de minerais de conflit, qui peuvent contribuer aux troubles dans certains pays.
- Si vous constatez des signes de violation des droits humains au sein de notre entreprise, de notre chaîne d'approvisionnement ou dans le cadre des activités d'un tiers, nous devons en être informés. [Parlez-en](#) immédiatement.



IMAGINEZ

J'AI VU UN COMMENTAIRE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX AFFIRMANT QUE L'UN DE NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX TRAITE DES MINERAIS DE CONFLIT. DANS LA MESURE OÙ CE N'EST QU'UNE RUMEUR PROPAGÉE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX, DEVRAIS-JE SIMPLEMENT FERMER LES YEUX ?

Non, vous ne devriez pas. Bien qu'il puisse ne s'agir que d'une rumeur, nous devons savoir immédiatement si l'un de nos partenaires commerciaux commet une violation des droits humains. Nous prenons les violations de ce genre très au sérieux, c'est pourquoi vous devez parler de ce que vous avez vu afin que nous puissions enquêter et, si nécessaire, prendre les mesures appropriées.



EXPLOREZ

[Énoncé de politique sur les minerais de conflit](#)
[Transparence de la chaîne d'approvisionnement](#)

DANS LE MONDE ENTIER PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT

LA GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE A TOUJOURS ÉTÉ ET SERA TOUJOURS UN ÉLÉMENT CLÉ DE NOTRE IDENTITÉ AU SEIN DE JELD-WEN. IL APPARTIENT À CHACUN D'ENTRE NOUS DE PERPÉTUER CET HÉRITAGE POUR LA GÉNÉRATION À VENIR, EN PRÉSERVANT LES RESSOURCES, EN PROMOUVANT LA DURABILITÉ ET EN CONSTRUISANT DES ENVIRONNEMENTS PLUS SAINS.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

RESPECTER LA LOI

- Familiarisez-vous avec et respectez les lois environnementales qui s'appliquent à nos activités, où que nous soyons dans le monde.
- Suivez toutes les formations requises afin de garantir que vous conformez à nos politiques et à la loi. **Demandez des conseils** si vous n'êtes pas sûr de la manière dont une loi s'applique.

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE

- Aidez-nous à exploiter une entreprise plus propre et plus verte en respectant les politiques et initiatives environnementales de JELD-WEN, notamment dans la façon dont nous manipulons, stockons et éliminons les déchets (déchets dangereux y compris).
- Apportez votre contribution à la conservation, au recyclage ou à la réutilisation des ressources et réduisez notre empreinte carbone.
- Prévenez le gaspillage d'énergie afin de préserver nos ressources vitales.
- Si vous concevez nos produits, mettez l'accent sur la fiabilité et l'efficacité énergétique.
- Travaillez avec des clients et partenaires commerciaux qui sont des leaders en matière de construction écologique et de fabrication durable.

DONNER UNE NOUVELLE VIE À NOS MATÉRIAUX

- Si votre travail consiste à concevoir et à vous procurer des matériaux pour JELD-WEN, choisissez dans la mesure du possible des matériaux vierges provenant de sources durables.
- Choisissez également des matériaux durables et responsables qui facilitent la réutilisation et le recyclage et assurez-vous que nous n'utilisons aucun **minerai de conflit**.
- Soupçonnez-vous l'existence d'un risque ou d'une violation environnemental ? Le cas échéant, ne l'ignorez pas et n'attendez pas. **Parlez-en** immédiatement afin de nous aider à minimiser les dommages potentiels.

EN FAIRE UNE AFFAIRE PERSONNELLE

La protection de notre planète est un travail de tous les instants. Poursuivez nos efforts à votre domicile en :

- Recyclant les matériaux quand vous le pouvez
- Réduisant le gaspillage dans votre consommation de nourriture
- Achetant localement pour soutenir les agriculteurs près de chez vous
- Ramassant les déchets dès que vous en voyez
- Réduisant votre consommation d'eau et d'électricité
- Utilisant des produits écologiques



EXPLOREZ

Rapport ESG de JELD-WEN

AU COIN DE LA RUE SOUTENIR NOS COMMUNAUTÉS

NOUS METTONS NOTRE PASSION D'AMÉLIORER LA VIE DES AUTRES AU CŒUR DE NOTRE ACTIVITÉ. QU'IL S'AGISSE D'ASSURER UN TRAITEMENT ÉQUITABLE AU NIVEAU MONDIAL OU DE RENDRE LA PAREILLE AU NIVEAU LOCAL, NOUS NOUS EFFORÇONS DE SOUTENIR NOS COMMUNAUTÉS PARTOUT OÙ NOUS SOMMES PRÉSENTS.

LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

DONNER AVEC NOUS

- Sachez que nous vous encourageons, sans pour autant vous obliger, à consacrer votre temps, votre talent ou toute autre ressource aux initiatives caritatives de l'entreprise.
- Recherchez des occasions de soutenir les initiatives caritatives de l'entreprise JELD-WEN dans votre région.
- Partagez des informations sur nos initiatives d'entreprise de manières susceptibles d'en accroître la sensibilisation et l'impact.

COMMENT JELD-WEN REND-ELLE LA PAREILLE ?

Parmi les initiatives précédentes de l'entreprise :

- Des dons de près de 2 millions de dollars à United Way
- Le don de l'ensemble des fenêtres, portes et des recettes des billets de tombola au profit de la campagne « St. Jude Dream Home® Giveaway »
- La plantation de 5 000 arbres à travers le monde en partenariat avec One Tree Planted
- Le parrainage du bal Make-A-Wish®, qui finance la réalisation des vœux d'enfants gravement malades
- Le don de plus de 6 000 dollars à des associations caritatives françaises locales (Les Restos du Cœur, L'épicerie sociale, La Croix Rouge et La ligue contre le cancer)
- La participation à la course Susan G. Komen Race for the Cure®
- Le don d'une porte vitrée personnalisée au centre Ronald McDonald d'Helsinki, en Finlande
- Le don de 25 000 dollars à l'American Heart Association
- La collecte de fonds pour rétablir le courant et réparer les biens endommagés après les tempêtes dévastatrices en Australie



AU COIN DE LA RUE SOUTENIR NOS COMMUNAUTÉS



DONNER DE VOUS-MÊME

- Assurez-vous que toute activité bénévole personnelle est légale et ne crée pas de **conflit d'intérêts** avec le travail que vous accomplissez ici.
- Lorsque vous contribuez à des causes personnelles qui vous tiennent à cœur, indiquez clairement que les opinions que vous exprimez sont les vôtres. Donnez sur votre temps libre et vos propres ressources, et n'utilisez le nom, les fonds, la marque et d'autres ressources de JELD-WEN que si vous en avez obtenu l'autorisation préalable.
- Ne faites jamais pression sur vos clients, partenaires commerciaux ou collègues pour qu'ils soutiennent vos activités caritatives personnelles lorsqu'ils se trouvent au sein d'installations de l'entreprise ou au cours de leur temps de travail.



IMAGINEZ

UN CLIENT M'A DEMANDÉ DE FAIRE UN DON DE CHARITÉ POUR UNE CAUSE QUI ME TIENT PROFONDÉMENT À CŒUR. JE VOUDRAIS OFFRIR MON SOUTIEN. EST-CE ACCEPTABLE ?

Peut-être. Parlez-en à un responsable ou à un représentant des ressources humaines pour vous en assurer. Bien que nous voulions soutenir nos communautés, nous souhaitons également nous assurer que votre don ne paraîtra pas inapproprié de quelque manière que ce soit. Cela vous surprendra peut-être, mais il arrive que des dons caritatifs soient considérés comme des pots-de-vin, et nous ne voudrions clairement pas que vos bonnes intentions soient mal interprétées.

AU COIN DE LA RUE PARTICIPER DE MANIÈRE RESPONSABLE AUX ACTIVITÉS POLITIQUES

NOUS RESPECTONS LES DROITS DE NOS COLLABORATEURS À S'IMPLIQUER DANS LE PROCESSUS POLITIQUE, TOUT EN HONORANT ÉGALEMENT LA DIVERSITÉ DES POINTS DE VUE AU SEIN DE NOTRE ÉQUIPE. EN DISSOCIANT LA POLITIQUE DU TRAVAIL, NOUS PERMETTONS À TOUS D'EXERCER LEURS DEVOIRS CIVIQUES DE MANIÈRES QUI ONT POUR EUX UN SENS.



LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRITÉ

FAIRE EN SORTE QUE LA POLITIQUE RESTE UNE AFFAIRE PERSONNELLE

- N'utilisez jamais le nom, les fonds ou les actifs de JELD-WEN pour soutenir un candidat, un parti ou un comité politique.
- Veillez à ce que toute contribution personnelle volontaire à des candidats, partis politiques et organisations civiques soit faite à titre individuel, sur votre temps libre et vos ressources personnelles.
- Veillez à ce que vos activités politiques soient légales et n'aient aucune incidence négative sur notre entreprise.

HONORER NOS RESPONSABILITÉS D'ENTREPRISE

- Notez qu'en tant qu'entreprise, nous pouvons recourir aux services d'un lobbyiste. Cependant, les collaborateurs individuels ne devraient jamais s'engager dans des activités de lobbying au nom de notre entreprise.
- Pour ceux impliqués dans toute activité de lobbying d'entreprise, veillez à respecter toutes les exigences en matière d'enregistrement et de notification.
- N'oubliez pas que tout cadeau ou paiement à un fonctionnaire gouvernemental, y compris à des politiciens, dans l'espoir d'obtenir en retour une faveur liée à l'entreprise pourra être considéré comme un **pot-de-vin** et, par conséquent, interdit.



IMAGINEZ

UN DE MES AMIS PROCHES QUI SE LANCE EN POLITIQUE M'A DEMANDÉ DE LE SOUTENIR LORS D'UN RASSEMBLEMENT ORGANISÉ EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL. EST-CE UN PROBLÈME ?

Non, en général, cela ne devrait pas poser de problème. Précisez simplement que votre soutien découle de votre propre initiative et que vous ne parlez en aucun cas au nom de JELD-WEN.

QU'EST-CE QUI EST CONSIDÉRÉ COMME UNE ACTIVITÉ POLITIQUE ?

En voici quelques exemples :

- Le soutien à des candidats politiques
- L'expression d'opinions sur des questions politiques ou publiques
- Le fait de porter une tenue de campagne
- L'affichage de matériel de campagne
- Certaines activités de lobbying

REGARDER VERS L'AVENIR

Merci d'avoir lu le Code de conduite des affaires et d'éthique de JELD-WEN.

C'est le document le plus important que vous lirez en tant que membre de notre équipe mondiale, et le plan directeur que nous suivons en vue de réaliser notre vision et notre objectif avec intégrité. Nous savons que le Code couvre un vaste terrain, mais sa compréhension est essentielle pour nous et pour tous ceux que nous servons. Après tout, lorsque nous suivons tous la même série de plans et travaillons en vue des mêmes objectifs, nous obtenons des résultats étonnants.

Votre contribution à JELD-WEN est essentielle. C'est en étant réellement **en harmonie avec nos valeurs** et notre Code que vous montrerez au monde qui nous sommes en tant qu'entreprise et ce que nous défendons. En tant qu'équipe, nous...

- Comprenons les risques auxquels nous sommes confrontés
- Incarnons nos valeurs
- Savons ce que l'on attend de nous
- Prenons des décisions éclairées et éthiques
- Agissons et posons des questions
- Nous engageons à nous améliorer constamment

Si vous avez des questions concernant le Code, nos politiques ou l'une des règles qui s'appliquent à nous, **parlez-en**. Votre voix, vos préoccupations et vos questions comptent pour nous, alors n'hésitez pas à nous part de vos commentaires. En conjuguant nos efforts, nous construirons une maison où les générations futures se sentiront toujours chez elles.



OBTENIR DE L'AIDE

Pour toute question ou conseil, nous sommes prêts à vous aider :

Questions ou préoccupations	Contact
Pour poser des questions ou signaler des cas potentiels de mauvaise conduite ou d'autres problèmes éthiques	<ul style="list-style-type: none"> • Votre supérieur hiérarchique direct • Votre représentant des ressources humaines • <u>Le service juridique</u> • Un membre de la haute direction • Le Conseil d'administration <p>Ou, si vous préférez, vous pouvez également contacter : L'assistance téléphonique sur les questions d'éthique de JELD-WEN Disponible 24h/24, 7j/7 Par téléphone au 1-855-244-4794 Ou en ligne sur jeld-wen.ethicspoint.com</p>
Pour les politiques de l'entreprise	PolicyQuestions@jeldwen.com
Pour les questions juridiques	LegalHelp@jeldwen.com
Pour des informations sur les avantages de l'entreprise	Benefits@jeldwen.com
Pour les questions concernant les analystes, les investisseurs ou les finances	InvestorRelations@jeldwen.com
Pour les demandes des médias	MediaNA@jeldwen.com
Pour toute crainte d'une violation des données	DataProtectionJW@jeldwen.com

JELD-WEN se réserve le droit de modifier ce Code à tout moment, selon les besoins, ainsi que nos politiques, procédures et conditions d'emploi. Le Code n'est pas conçu comme un contrat ou une garantie d'emploi.

Aucune dérogation à ce Code ne pourra être accordée à un membre de notre Conseil d'administration ou à un cadre supérieur sans la dérogation écrite de notre Conseil d'administration. Toute dérogation de ce genre devra alors être divulguée aux actionnaires de la société, accompagnée des raisons de l'octroi de la dérogation.

Nous soutenons également le droit de nos collaborateurs à s'exprimer publiquement sur des questions d'intérêt public et à participer à des activités concertées et à des communications liées aux conditions d'emploi. Rien dans aucune section de notre Code ou dans aucune de nos politiques n'est destiné à limiter ou à interférer avec ce droit. Cela inclut les activités protégées en vertu de la Section 7 de la loi nationale américaine sur les relations de travail, telles que les discussions relatives aux salaires, aux horaires, aux conditions de travail, aux risques pour la santé et aux questions de sécurité.